Association des Entreprises
Pour le Logement

LES 12 PROPOSITIONS DE L'AEPL

POUR SOUTENIR ET MAINTENIR L'ACCÈS À L'EMPLOI EN FACILITANT L'ACCÈS AU LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE LOI

Quel contenu dans la nouvelle Loi Duflot sur le Logement ?

1 Ramener le « 1% Logement » vers ses clients : les salariés et les Entreprises

2 Ne pas écarter les Entreprises du dispositif qu'elles financent

3 Supprimer dans la loi les éléments discriminants et qui ne sont pas en phase avec l'évolution sociétale dans les entreprises

Quel lien avec les Entreprises ?

4 Accompagner les politiques RH des Entreprises en facilitant la mobilité des salariés.

En leur donnant accès sans condition de ressources ni d'âge pour la colocation, le logement temporaire meublé, le Mobili-Pass, les prêts Accession.

Quelles relations avec les CIL et l'UESL ?

5 Centrer leurs stratégies sur les besoins réels des entreprises et non dans la gestion de la pénurie de moyens.

6 S'investir davantage dans leur rôle de défense des intérêts des Entreprises en participant aux commissions d'attributions des bailleurs, en obtenant des dérogations de l'UESL quand la situation économiques des Entreprises l'exige (délocalisation, fermeture de sites…)

Quelles relations avec les bailleurs ?

7 Préserver les priorités données par les Entreprises pour les attributions de logements

8 Réaliser leurs investissements en fonction des besoins et de la géographie des Entreprises

9 Limiter le poids des Élus et des bailleurs dans le choix des futurs occupants de logements.

Quels services, produits et outils des CIL ?

10 Créer un choc de simplification dans le circuit de traitement des produits (Loca-Pass, Mobili-Pass, Mobili-Jeunes…) et dans l'accès à l'information (délais de visite réduits, possibilité de visites virtuelles…)

11 Privilégier la rotation du parc social (supprimer le plafond de ressources si l'opération libère un logement social…)

Quelles relations AEPL / Entreprises ?

12 Diversifier et augmenter les offres, fluidifier la communication et l'accès aux informations.